

07/14 – 15 décembre 2014

Location d'une remorque : tarif applicable à compter du 1^{er} janvier 2015

Le rapporteur,

⇒ rappelle que la collecte des déchets verts ne figure pas au nombre des prestations prises en charge par Rennes Métropole dans le cadre de sa compétence relative à la collecte et au traitement des déchets.

⇒ propose le tarif suivant pour la location d'une remorque :

	Au 1 ^{er} janvier 2014	Au 1 ^{er} janvier 2015
Grande remorque	38,40 €	38,40 €

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable émis par la commission mixte « urbanisme et développement durable, voirie, travaux et bâtiments », lors de sa réunion du 4 décembre 2014 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

de maintenir le service de collecte des déchets verts et de fixer à 38,40 € le tarif de mise à disposition d'une remorque attelée à un tracteur, à partir du 1^{er} janvier 2015 ;

AUTORISE :

le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

VOTE : Unanimité.